
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-8

Objet : Programme d'investissement 2024-2025 - Petite enfance.

Rapporteur: Mme LUX

L'objectif principal poursuivi par la politique de la petite enfance est le bien-être des enfants accueillis au sein des équipements et structures dont la Ville de Metz assure ou sécurise la gestion, en formulant une exigence de qualité qui, dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, doit s'articuler avec la recherche du bien-être au travail des agents.

L'investissement petite enfance vise donc à proposer, conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques, des lieux d'accueil dont l'aménagement est adapté, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. La petite enfance gérant 25 bâtiments à l'aide d'une enveloppe annuelle de 500 000 €, il en résulte la proposition de répartition des dépenses d'investissement suivante, pour les années 2024-2025 :

1/ Soutien des associations petite enfance :

70 000 € par an

Avec ses partenaires associatifs, et notamment les gestionnaires de crèches, la petite enfance cherche à coordonner les réponses apportées aux familles. A cet effet, en complément des agents mutualisés dans le cadre de la prise en charge des enfants en situation de handicap, elle favorise les échanges logistiques en intervenant directement sur les bâtiments qui sont propriété Ville de Metz, ou en soutenant des dépenses d'amélioration des bâtiments et d'investissement mobilier par le biais de subventions. La Ville contribue ainsi au renouvellement du mobilier et de l'électroménager, à la modernisation des sanitaires, à l'entretien et à l'embellissement des salles de vie.

2/ Développement durable dont végétalisation des cours de crèche : 60 000 € par an

Dans l'ensemble de ses projets et parce qu'il convient dès aujourd'hui de protéger les enfants, et qu'il faut leur permettre d'effectuer demain de meilleurs choix que ceux de leurs aînés, la petite enfance tient à apporter sa contribution au développement durable. L'ensemble des aménagements et rénovations tient compte de leur impact sur la qualité de l'air, de conditions acoustiques, de luminosité et d'ergonomie. Les programmes d'achat mobiliers privilégient des fournisseurs labélisés, proposant du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants.

La végétalisation progressive des cours de crèches s'inscrit également dans cette préoccupation d'offrir aux enfants des espaces extérieurs qui soient tout à la fois pédagogiques, avec de la pratique potagère, des récupérateurs d'eau et des composteurs ludiques, avec des jeux entièrement adaptés et sécurisés, et rafraichissants, pendant les périodes de fortes chaleurs.

3/ Gros entretien et amélioration des bâtiments :

305 000 € par an

Pour tenir compte des avancées des neurosciences éducatives dans le déploiement des projets pédagogiques, des travaux permettant de faciliter la constitution de groupes d'âges transverses et de favoriser les temps de libre exploration des espaces sont nécessaires. Ils concernent pour l'essentiel la rénovation des sanitaires, la création de biberonneries et l'installation d'espaces modulables. Les travaux prévus en 2024 et 2025 concernent deux établissements prioritaires, dans lesquels il est nécessaire de modifier la répartition des espaces pour dédier davantage de surface aux enfants : Maison de la Petite enfance, située quartier Outre Seille, et Buissonnets, localisée en Nouvelle Ville. Des améliorations complémentaires interviendront également à la Vigneraie, à Devant-les-Ponts. Ces travaux développeront l'attractivité des établissements et permettront de redéployer l'offre d'accueil.

En parallèle des travaux d'amélioration, il convient également de demeurer vigilant au maintien en condition des bâtiments en réalisant des travaux de gros entretien tels que la reprise d'étanchéité de toiture, le remplacement de menuiseries intérieures et extérieures (portes, fenêtres), ou bien encore celui des systèmes de ventilation des locaux.

4/ Renouvellement des mobiliers et matériels :

50 000 €

En complément des crédits mobilisés pour maintenir et améliorer les bâtiments, le mobilier spécifique petite enfance est régulièrement renouvelé, de même que les matériels techniques équipant les buanderies et les cuisines – relais, dont l'usage est intensif.

5/ Ergonomie et amélioration des conditions de travail des agents :

15 000 €

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents comme la qualité d'accueil des enfants, des travaux d'isolation thermique et phonique sont régulièrement entrepris. La luminosité est prise en compte, avec l'installation de variateurs, de détecteurs de présence, de stores ou de pare-soleil orientables. L'acquisition d'assises ergonomiques, permettant d'être à hauteur d'enfant, et de mobilier à roulettes est désormais privilégiée.

Description	Enveloppe annuelle	Domaines d'intervention (exemples)
Soutien des associations petite enfance	70 000 €	- renouvellement du mobilier - renouvellement de l'électroménager - modernisation des sanitaires - entretien et embellissement des salles de vie
Développement durable	60 000 €	- aménagements acoustiques, - travaux et achats ergonomiques - achat mobiliers labellisés, - végétalisation des cours de crèches (Clair de Lune, Jardinets, Guérets, Magny)

Gros entretien et amélioration des bâtiments	305 000 €	- reprise d'étanchéité toitures - remplacement des menuiseries int. / ext. - remplacement systèmes de VMC - création de sanitaires inter-âges, - création de biberonneries - installation d'espaces modulables (Maison de la Petite Enfance, Buissonnets, Vigneraie)
Renouvellement des mobiliers et matériels	50 000 €	entretien et renouvellement : - des mobiliers spécifiques petite enfance - des matériels techniques buanderie et cuisine
Ergonomie et amélioration des conditions de travail des agents	15 000 €	- acquisition d'assises ergonomiques et de mobilier à roulettes - acquisition de stores et pare-soleil orientables - installation d'éclairages LED, de variateurs d'intensité lumineuse et de détecteurs de présence - travaux d'insonorisation

Ces dépenses sont significativement cofinancées par le principal partenaire de la Ville dans ce domaine, la Caisse d'Allocations Familiales qui prend en charge 50% à 80 % des montants hors taxe en fonction des dispositifs qu'elle mobilise (« Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant », « Fonds de Modernisation des Etablissements », etc...). D'autres partenaires peuvent intervenir en complément (Fonds Européens, Région), selon la nature ou la finalité des projets engagés.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les différents projets qualitatifs portés et développés par la politique petite enfance, famille et parentalité à Metz ;

VU le parc immobilier accueillant à Metz des services petite enfance et parentalité proposés à l'ensemble des familles du territoire ;

CONSIDERANT l'importance de garantir en permanence le bien-être et la sécurité des enfants, et de leurs familles, accueillis au sein de l'ensemble des locaux petite enfance dont la Ville est gestionnaire ou qu'elle met à disposition de ses partenaires ;

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir et d'améliorer les conditions de travail des agents petite enfance qui accueillent ces enfants et leurs familles ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour ce faire de définir les grands axes d'une politique d'investissement dédiée à la réalisation de travaux et à l'acquisition de mobiliers et matériels adaptés à la petite enfance, et d'allouer les moyens en conséquence ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les grands axes de la politique d'investissement petite enfance, famille et parentalité 2024-2025 :

- Soutien des associations petite enfance ;
 - Développement durable dont végétalisation des cours de crèche ;
 - Gros entretien et amélioration des bâtiments ;
 - Renouvellement des mobiliers et matériels ;
 - Ergonomie et amélioration des conditions de travail des agents ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire cette politique d'investissement petite enfance, et à solliciter auprès des différents partenaires l'ensemble des financements destinés à soutenir la collectivité dans sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Petite Enfance
Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ